**Parmi les premiers aménageurs résidentiels de France et aménageurs de référence de l’est parisien, EpaMarne-EpaFrance mettent leurs savoir-faire en développement urbain et économique au service des acteurs publics et privés de la 1re et 2de couronne parisienne. Les Établissements publics d’aménagement, historiquement chargés de développer la ville nouvelle de Marne-la-Vallée (27 communes), interviennent aujourd’hui sur un périmètre de 44 communes, réparties sur les départements du 77, 93 et 94, représentant plus de 600 000 habitants. Ils emploient 120 personnes et réalisent un chiffre d’affaires annuel cumulé de 80 millions d’euros. Les EPA participent à la production de nouveaux logements et contribuent à l’accueil d’activités économiques en apportant des réponses concrètes aux défis écologiques et sociaux ainsi qu’aux évolutions des modes de vie des habitants. Par leurs interventions sur le long terme, leurs capacités opérationnelles et leurs modes d’action diversifiés, les EPA améliorent l’attractivité du territoire et déclenchent des investissements publics et privés.**

**Chef de projet H/F**

**CDI**

**Affectation et positionnement dans l’organisation**

* Affecté au sein d’une ou deux Direction(s) Opérationnelle(s)
* Poste placé sous l’autorité hiérarchique du (des) Directeur(s) Opérationnel(s).

**Missions de la Direction Opérationnelle**

La **Direction Opérationnelle** met en œuvre les opérations d’aménagement des établissements publics sur son périmètre et les suit jusqu’à leur achèvement.

Elle prend le relais de la Direction de la Stratégie dès obtention d’un accord politique des collectivités pour lancer les études pré-opérationnelles. Elle en assure le suivi jusqu’à leur bon achèvement et assiste la Direction Financière dans les opérations de clôture. Elle conduit, avec les collectivités et les administrations concernées, l’ensemble des procédures nécessaires à la mise en œuvre des opérations, en lien avec la Direction des Affaires Juridiques et Foncières qui pilote la procédure de Déclaration d’Utilité Publique.

Elle est responsable du respect de la qualité, des coûts et des délais dans la réalisation des opérations et gère la relation au quotidien avec les collectivités en vue de la remise en gestion des infrastructures au fur et à mesure de leur mise en service. Elle assiste la DAJF dans le suivi des opérations de rétrocession.

Elle est chargée d’assurer le reporting sur la réalisation des opérations en assurant la mise à jour régulière des Prévisions à Fin d’Affaire (PFA) et la production des Comptes Rendus Annuels à la Collectivité (CRAC).

En s’appuyant sur la Direction du Développement, elle s’assure de la pertinence de la production au regard des attentes du marché et de son rythme d’écoulement. Elle vise à optimiser les calendriers de réalisation dans un contexte de rareté budgétaire.

En s’appuyant sur la Direction Technique et la Direction de la Stratégie, elle veille à la qualité urbaine, architecturale et paysagère des opérations d’aménagement de l’EPA et veille au déploiement opérationnel de l’innovation dans un objectif de développement durable du territoire.

**Missions principales du poste**

Dans le périmètre EpaMarne et/ou EpaFrance sous la direction du directeur opérationnel, le/la chef(fe) de projet sera en charge de projets mixtes, de logements, activités, commerces, en phase pré-opérationnelle et opérationnelle.

Ses activités principales :

* Il/elle aura la responsabilité de la maîtrise d’ouvrage du projet urbain.
* Il/elle pilotera les équipes de maîtrise d’œuvre chargées du projet urbain.
* Il/elle conduira le montage et le suivi des opérations d’aménagement sur ces périmètres et pilotera le travail de l’équipe projet en supervisant à ce titre les études d’urbanisme et techniques et les procédures d’aménagement.
* Il/elle aura également la responsabilité de la création de nouvelles ZAC sur le périmètre qui lui incombera.

Le/la chef(fe) de projet établira des propositions de budget annuel et pluriannuel et sera responsable du suivi budgétaire ainsi que du planning des opérations. Pour ce faire :

* il/elle s’appuiera sur les outils de gestion de projet déployés au sein de l’établissement.
* Il/elle supervisera la maîtrise d’ouvrage opérationnelle des infrastructures des opérations d’aménagement assurée par un ingénieur-chargé d’opérations, le cas échéant.
* En lien étroit avec l’ingénieur-chargé d’opérations et avec le Service Qualité urbaine, architecturale et paysagère, le/la chef(fe) de projet supervisera la réalisation des travaux dans l’opération d’aménagement, tant sous la maîtrise d’ouvrage de l’Etablissement que sous d’autres maîtrises d’ouvrage (promoteurs, collectivités…).
* En lien étroit avec les responsables de développement, il/elle suivra la commercialisation des lots en supervisant les consultations des opérateurs, concours et consultations de maîtrise d’œuvre architecturale, puis la conception des projets avec les services et les élus jusqu’à l’obtention des permis de construire.
* Il/elle animera le travail de l’équipe projet pluridisciplinaire, sur laquelle il/elle aura une autorité fonctionnelle concernant la conduite des opérations dont il/elle aura la charge.
* Il/elle veillera à développer les relations transversales avec les autres directions de l’établissement tant au profit du projet qu’à celui de travaux prospectifs et méthodologique

Par ailleurs, il/elle représentera, par délégation, l’établissement public au sein des instances de pilotage de ces projets.

**Profil & qualités requises**

**Profil** :

* Formation supérieure : ingénieur, architecte, urbaniste, IEP, grande école de commerce, 3e cycle universitaire.
* Expérience significative d’au moins 10 ans dans l’aménagement et la maîtrise d’ouvrage, et notamment d’une collaboration réussie avec les collectivités locales, élus et services.

**Qualités requises :**

* Maîtrise du suivi financier des opérations. La connaissance de l’outil « SIFOW » serait un plus.
* Forte sensibilité aux problématiques urbaines, de développement durable et d’innovation,
* Expertise d’un ou plusieurs champs de compétence du domaine de l’aménagement,
* Capacité à conduire des opérations complexes
* Autonomie dans le travail, aptitude à communiquer, qualités d’écoute, aptitude à rendre compte, aptitude à structurer le travail en équipe, capacité de négociation, qualités organisationnelles et rédactionnelles.

